L'ÉCO EN BREF

La responsabilité sociétale des entreprises

L'ESSENTIEL

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE, aussi dénommée responsabilité sociale des entreprises) désigne la prise en compte par les entreprises des effets de leur activité sur l'environnement et sur la société.

C'est la reconnaissance que l'entreprise ne doit pas se limiter à réaliser des profits. Elle prend des engagements sociaux et environnementaux qui vont au-delà des exigences réglementaires et en rend compte à l'ensemble de ses parties prenantes (actionnaires mais aussi clients, salariés, sous-traitants et fournisseurs, pouvoirs publics, associations, citoyens…). Ce concept est applicable aux organisations privées comme publiques, avec ou sans but lucratif – on parle alors de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

La RSE est une démarche volontaire et adaptative en raison des spécificités de chaque secteur d'activité ou territoire d'implantation. La réglementation vise néanmoins à définir un cadre d'action et à imposer une obligation de transparence aux entreprises, à travers notamment la prise en compte des risques sociaux et environnementaux liés à leur chaîne de production, la lutte contre la corruption et la publication d'informations relatives à leurs engagements sociétaux. Pour accompagner les entreprises dans leurs démarches, de nombreuses initiatives existent, telles que des normes internationales, des labels et des guides.

La RSE constitue un moyen pour une entreprise de contribuer à un monde plus durable. Elle peut accroître sa performance globale grâce à la prise en compte de l'ensemble des facteurs qui contribuent à sa prospérité à long terme, à commencer par son capital immatériel (humain, organisationnel, naturel…) et la stabilité de l'environnement dans lequel elle opère. La mise en œuvre d'une telle démarche permet : de créer de la valeur et de conquérir de nouveaux marchés, par exemple à travers le développement d'une offre de produits écologiques ; de fidéliser les collaborateurs et de recruter des talents notamment à travers une politique de ressources humaines attractive ; de mieux gérer et anticiper les risques et les crises exogènes tels que le renchérissement des ressources naturelles ; d'anticiper l'évolution attendue de la réglementation, en particulier en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; de réduire les coûts à travers l'optimisation des processus de production… Elle permet aussi d'attirer des ressources financières dans un contexte où les investisseurs sont de plus en plus attentifs aux risques sociaux et environnementaux de leurs placements.

UN PEU D'HISTOIRE

- XIXe siècle Émergence de la philanthropie d'entreprise, sous l'impulsion de certains dirigeants – e.g le familistère Godin à Guise (Aisne) ou Crespi d'Adda en Lombardie (Italie).
- 1987 Définition du développement durable par la Commission Brundtland : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ».
- 1997 Création de la *Global Reporting Initiative*.
- 1999 Lancement du premier indice boursier éthique, le Dow Jones Sustainability Index.
- 2000 Lancement du Pacte mondial par Kofi Annan au Forum économique mondial.
- 2001 En France, loi sur les nouvelles régulations économiques obligeant les sociétés cotées à publier des informations sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités.
- 2002 Sommet de la Terre de Johannesburg : de nombreuses entreprises s'engagent à prendre part à l'effort mondial en faveur de la protection de l'environnement.
- 2010 Norme internationale ISO 26000 établissant les lignes directrices relatives à la RSE.
- 2014 Directive européenne en matière de *reporting* extra-financier.
- 2015 Adoption par les Nations unies des Objectifs du développement durable.

  En France, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte imposant notamment aux institutions financières une plus grande transparence sur l'impact climatique de leurs portefeuilles.
- 2017 En France, loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres vis-à-vis des risques sociaux et environnementaux liés à leur chaîne de sous-traitance.
- 2019 En France, la loi Pacte relative à la croissance et la transformation des entreprises rend obligatoire la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans leurs activités, invite les entreprises à déclarer une raison d'être au-delà de la recherche de profits et crée le statut d'entreprise à mission.
- 2021 Révision de la directive européenne de 2014 sur le *reporting* extra-financier.

  En France, loi Climat et Résilience découlant de la Convention citoyenne pour le climat et renforçant notamment le cadre applicable aux entreprises en matière de protection de l'environnement.
- 2024 Directive européenne sur les allégations environnementales, visant à prévenir le *greenwashing* et à garantir la précision et la vérifiabilité des informations fournies par les entreprises.

Comprendre

Placer l'économie au service de l'intérêt collectif

Longtemps considérée comme un moyen pour les entreprises de se donner une bonne image en adoptant quelques mesures ponctuelles ou en finançant des projets associatifs (philanthropie), la RSE est aujourd'hui une préoccupation majeure car elle répond à la nécessité de placer l'économie au service de l'intérêt collectif. La RSE permet de remettre en question le fonctionnement même de l'entreprise, y compris sur les questions de modèle d'affaire *(business model)*, de gouvernance et de gestion des ressources humaines.

Les entreprises communiquent sur leur conduite responsable notamment auprès des salariés, des clients et des investisseurs à travers la publication d'un rapport spécifique. Cet exercice de *reporting*, qui ne doit pas se limiter à une simple action de communication, permet à l'entreprise de formaliser, suivre et piloter sa stratégie et ses performances. La publication d'informations extra-financières est aujourd'hui obligatoire pour les plus grandes entreprises. En France, cette obligation a été d'abord appliquée aux seules entreprises cotées (2001).

Progressivement étendue aux autres entreprises, l'application de la directive européenne de 2014 dépend aujourd'hui du nombre de salariés d'une entreprise, du niveau de son chiffre d'affaires et/ou de son bilan.

L'amélioration de la qualité et de la comparabilité de l'information extra-financière est un enjeu crucial, notamment pour permettre une réorientation des investissements vers les entreprises les plus performantes d'un point de vue social et environnemental.

Plusieurs instances européennes et internationales publient des recommandations et des lignes directrices : l'ONU, avec le Pacte mondial qui regroupe des milliers d'entreprises volontaires ; l'OCDE, avec les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, etc. Un référentiel largement reconnu et utilisé en matière de RSE est la norme ISO 26000. Cette norme volontaire fournit des lignes directrices à tout type d'organisation souhaitant mettre en œuvre une démarche de responsabilité sociétale, sur la base de sept principes qui s'appliquent à sept questions centrales interdépendantes (voir schéma). Depuis la sortie de l'ISO 26000 en 2010, l'AFNOR a développé des normes françaises et des guides pour faciliter sa mise en œuvre.

Les 7 principes et les 7 questions centrales de la norme ISO 26000

7 PRINCIPES APPLIQUÉS AUX 7 QUESTIONS CENTRALES INTERDÉPENDANTES :

1. Redevabilité (fait d'avoir à répondre de ses impacts sur la société et l'environnement)
2. Transparence
3. Comportement éthique
4. Reconnaissance des intérêts des parties prenantes
5. Reconnaissance du principe de légalité
6. Prise en compte des normes internationales de comportement
7. Respect des droits de l'homme

Source : ISO 26000 - 2010

La notation extra-financière

En complément des agences de notation financière et des indices boursiers conventionnels, qui évaluent et référencent les entreprises en fonction de leur solvabilité économique, la notation extra-financière s'est développée parallèlement à la notion de RSE. Les agences de notation extra-financière évaluent les performances des entreprises en matière sociale, environnementale et de gouvernance à travers une méthodologie propre à chacune, le plus souvent sur la base d'un questionnaire envoyé aux entreprises et des données contenues dans le domaine public (rapport annuel, rapport RSE). Les indices boursiers éthiques référencent les entreprises en fonction de ces notations. Ces informations sont utiles aux acteurs de la finance qui prennent de plus en plus en compte ce type de considérations dans leurs décisions de financement des entreprises, et qui sont eux aussi soumis à des obligations de *reporting* extra-financier. La notation extra-financière sert en particulier au développement de l'investissement socialement responsable (ISR), des placements éthiques que peuvent proposer les assureurs, banques et sociétés de gestion de portefeuille à leurs clients.

Quelques chiffres

*essentiellement des entreprises.

Sources : Baromètre RSE 2024, réalisé par Vendredi.

La RSE et la Banque de France

Conscientes de leur responsabilité d'agir dans l'intérêt général, la Banque de France et l'ACPR ont choisi d'affirmer leur engagement au service de la société et d'en faire une stratégie RSE dédiée. Elles considèrent la RSE comme un levier de transformation de leurs pratiques et de leur gouvernance, un vecteur d'innovation et d'efficience sur le long terme.

La stratégie RSE de la Banque de France et de l'ACPR se distingue de leur responsabilité en tant qu'institutions de la République dans l'exercice de leurs missions. Elle vise à répondre à leur responsabilité sociale et environnementale dans l'exercice de leurs activités courantes. Cette stratégie implique l'ensemble de leurs parties prenantes internes et externes. Ses axes d'actions sont la préservation de l'environnement, en s'engageant activement vers un objectif de neutralité carbone et en contribuant à la préservation de la nature ; la promotion de la diversité dans leurs recrutements, en garantissant l'équité de traitement ; le déploiement d'une stratégie de mécénat en y associant leurs collaborateurs ; les achats et investissements durables à travers la mise en œuvre du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) et de la stratégie d'investissement responsable de la Banque de France.

À ce titre, la Banque de France calcule l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles (couvrant celles de l'ACPR) depuis 2011 et publie son bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les 3 ans. Ses émissions sont calculées annuellement sur son périmètre opérationnel (énergie, émissions diffuses, déplacements professionnels, déplacements quotidiens, déchets). Elle calcule aussi l'empreinte biodiversité de ses activités. Par ailleurs, depuis 2018, la Banque de France a engagé une démarche d'investisseur responsable (IR). Elle a ainsi adopté une charte d'IR, puis une stratégie en trois axes portant sur le climat, les enjeux plus largement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et son engagement auprès des entreprises dont elle est actionnaire.

Au-delà de leur stratégie RSE, la Banque de France et l'ACPR tiennent compte des enjeux ESG dans leurs activités liées à leurs missions institutionnelles : verdissement de la politique monétaire dans le cadre de l'Eurosystème, prise en compte des risques ESG et notamment de ceux liés au changement climatique dans la supervision des banques et des assurances, ainsi que de l'exposition des entreprises au risque climatique. Ces actions contribuent à la prise en compte de ces enjeux par les acteurs économiques et financiers.

Pour en savoir plus

À lire :

- La responsabilité sociétale des entreprises, ministère de la Transition écologique et solidaire
- La finance responsable, ABC de l'économie, Banque de France
- La finance verte, ABC de l'économie, Banque de France
- La responsabilité sociale et environnementale de la Banque de France, Banque de France
- Le développement durable, dossier pédagogique, Citéco

À voir :

- Pourquoi les entreprises font-elles de la RSE ?, vidéo SorbonnEco

Liens utiles :

- Plateforme RSE, site de France Stratégie
- Normes et guides basés sur ISO 26000, AFNOR
- RSE, Commission européenne
- La RSE, Mes questions d'entrepreneur

825200 – BdF Dircom Studio Création – 04/2025